

## **REGLEMENT DU JEU** **« Calendrier de l'Avent Continental »**

### **ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE**

La société CONTINENTAL France, SNC, Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304 (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise chaque jour de minuit à 23h59 (heure française), entre le 1er et le 24 décembre 2019, vingt-quatre (24) jeux (un par jour) intitulés « Calendrier de l'Avent Continental » (ci-après le(s) « Jeu(x) ») accessibles sur sa page fan [www.facebook.com/continentalfrance](http://www.facebook.com/continentalfrance) (ci-après « le Site »).

Le présent règlement des Jeux (ci-après le Règlement ») est accessible depuis la page Facebook® sus-visée.

### **ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation aux Jeux implique l'acceptation sans aucune réserve au principe des Jeux, au présent Règlement et à toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et/ou l'application du présent Règlement. Toute participation contraire à l'un quelconque des articles du présent Règlement sera considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un lot.

Chaque participant sait que l'intervention du hasard ne peut lui donner d'autre assurance que celle de l'espérance d'un gain éventuel et aléatoire.

### **ARTICLE 3 – MODALITES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les Jeux sont ouverts à toute personne physique majeure, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook® à l'exception :

- › Des membres du personnel des sociétés du groupe Continental,
- › Des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu,
- › Des membres du foyer des personnes susvisées (même adresse) et de leur famille (conjoint, ascendant(s), descendant(s), frère(s) et sœur(s)).

Pour chaque jeu, les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

- 1- liker la Page Facebook® [www.facebook.com/continentalfrance](http://www.facebook.com/continentalfrance)
- 2- cliquer sur le post du Jeu pour accéder à la question à laquelle ils devront répondre correctement (ci-après le « Participant »). Liste des questions en annexe.
- 3- remplir les champs obligatoires du formulaire de participation en ligne pour valider leur participation.

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexacts entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne et par jour (même nom, même prénom et même adresse mail). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement

Chaque jour, un (1) Participant sera tiré au sort parmi les participations valides et se verra attribuer un lot (ci-après le(s) « Gagnant(s) »).

#### **ARTICLE 4 – DOTATION(S)/ATTRIBUTION DES LOTS**

Il sera attribué, par le biais d'un tirage au sort organisé le lendemain de la fin de chaque Jeu (hors week-end : les tirages au sort pour les jeux des vendredi, samedi et dimanche se feront le lundi matin suivant), le/les lot(s) suivant(s) :

- Le remboursement différé nominatif de l'achat de quatre (4) pneumatiques de marque Continental, tourisme, camionnette ou 4x4, été, toutes saisons ou hiver, toutes dimensions, d'un montant maximum de 800,00€ (hors frais de montage et équilibrage) (\*)
- Cinq (5) lots de goodies (chaque lot comprenant : sac en coton, support de voiture, porte-clefs jeton, disque de stationnement, raclette givre, lanyard au pantone) d'une valeur commerciale unitaire de 9,75€ TTC.
- Trois (3) paires de baskets de marque Adidas (\*\*) d'une valeur commerciale unitaire de 150,00€ TTC (\*)
- Trois (3) ecoupons Adidas d'une valeur unitaire de 20€ TTC (\*\*\*)
- Deux (2) ecoupons Adidas d'une valeur unitaire de 50€ TTC (\*\*\*)
- Trois (3) paires d'écouteurs sans fil d'une valeur commerciale unitaire de 17,25€ TTC
- Un (1) lot de deux (2) pneumatiques vélo Continental GP 5000, valeur commerciale du lot 80,00€ TTC
- Trois (3) batteries externes d'une valeur commerciale unitaire de 12,75€ TTC
- Deux (2) enceintes bluetooth d'une valeur commerciale unitaire de 13,35€ TTC
- Une (1) montre connectée d'une valeur commerciale de 34,80€

(\*) Afin de bénéficier de votre remboursement, vous devrez :

1- acheter les pneumatiques en une fois, entre le 26 décembre 2019 et le 31 juillet 2020.

2- adresser la copie de la facture d'achat établie obligatoirement au même nom que le Gagnant du présent Jeu (ou au nom du tiers ayant l'honneur d'avoir écopé de l'offre) à l'adresse suivante, sous pli suffisamment affranchi à votre charge, au plus tard le 7 août 2020 inclus (cachet de La Poste faisant foi) : CONTINENTAL France SNC - Service Marketing - 80, rue Irène Joliot Curie - 60610 LACROIX-ST-OUEN.

Le remboursement différé vous sera adressé par chèque bancaire dans un délai de huit (8) à dix (10) semaines à compter de la réception de votre dossier complet et valide. Toute demande incomplète ou envoyée après le 07 août 2020 sera considérée comme nulle. Ce remboursement différé est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental. Sont inclus les achats sur les sites internet.

**(\*\*) Concernant les baskets Adidas** : Modèle homme AC7660 ou modèle femme G26097. Il est précisé qu'elles ne pourront être échangées une fois la pointure et le modèle communiqués. Modèles sous réserve de disponibilité pouvant être remplacés par un modèle équivalent.

**(\*\*\*) Conditions d'utilisation des e-coupons Adidas**

Offre à durée limitée jusqu'au 31 août 2020 inclus. Le code est valable pour 1 usage et s'applique uniquement à vos commandes passées sur le site adidas.fr. Cette offre inclut les frais de livraison, ne s'applique à aucun autre achat déjà effectué, ne peut être cumulée à aucune autre promotion ou réduction et ne peut être échangée contre espèces. D'autres exclusions peuvent s'appliquer et seront dans ce cas indiquées sur le site adidas.fr. Tout solde non utilisé sera automatiquement annulé, une fois le bon utilisé. En cas de retour ou d'annulation d'une commande, la réduction s'applique au prorata de la commande globale. Cela signifie que si vous retournez ou annulez une partie de la commande, vous n'aurez pas utilisé la totalité de votre réduction. Dans ce cas, nous vous invitons à contacter le service clients pour demander un nouveau code de réduction correspondant au montant restant. Pour plus d'informations, merci de consulter la page « retours et remboursements » de la rubrique « aide » du site : [www.adidas.fr/aide/retours.ht](http://www.adidas.fr/aide/retours.ht)

Ces lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un échange ou d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle en numéraire. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le/les lot(s) proposés par un/d'autre(s) lot(s) de valeur et de nature équivalente ou supérieure. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 5 – MISE A DISPOSITION DES LOTS**

Les Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription en ligne le jour du tirage au sort.

Ils devront dans un délai de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce mail confirmer par mail leur acceptation du lot et indiquer leur adresse postale et leur numéro de téléphone.

Les lots seront envoyés par voie postale à l'adresse indiquée dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la confirmation d'acceptation du lot par le Gagnant.

Si les coordonnées sont invalides (adresse mail et/ou postale), ou si le gagnant ne confirme pas son acceptation du lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel ne sera pas remis en jeu.

#### **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les Sites.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute dommage direct ou indirect et aucun recours ne pourra être engagé contre elle dans les cas énumérés ci-après empêchant la participation au Jeu et/ou le bon déroulement du Jeu et/ou obligeant la Société Organisatrice à modifier, suspendre, écourter, reporter ou annuler le Jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/le(s) Gagnant(s) du bénéfice de leur lot et/ou allongeant le délai de remise du/des lot(s) et/ou entraînant la perte ou la détérioration du/des lot(s) : (1) fait d'un tiers ; (2) encombrement du réseau Internet ; (3) erreur humaine ou d'origine électronique ; (4) toute intervention malveillante ; (5) liaison téléphonique défectueuse ; (6) matériels ou logiciels ; (7) force majeure ; (8) défaut technique.

La Société Organisatrice ne pourra d'avantage être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du/des lot(s), ni en cas de problèmes et/ou de détériorations et/ou de pertes intervenus pendant le transport ou l'expédition du/des lot(s). Dans ce cas la responsabilité de la Poste ou du prestataire en charge du transport devra être recherchée directement par le Gagnant qui en fera son affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Tous les lots qui seraient retournés à la Société Organisatrice du Jeu par la Poste ou le prestataire en charge du transport, comme colis non remis pour quelque raison que ce soit (notamment colis refusé, n'habite plus à l'adresse indiquée...) seront considérés comme perdus pour les Gagnants et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ces lots. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra donc être engagée sur ce fait.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les Gagnants directement auprès de la Poste ou du prestataire en charge du transport ayant assuré l'acheminement.

Enfin la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

#### **ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à Sarreguemines (57200).

## **ARTICLE 8 – AUTORISATION**

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

## **ARTICLE 9 – DROITS DE PROPRIÉTÉ**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

## **ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES**

La Société Organisatrice ne traite les données à caractère personnel des Participants que si ces dernières sont nécessaires à la participation au Jeu. Les seules données à caractère personnel des Participants, qui sont collectées par la Société Organisatrice, sont celles figurant dans les champs à renseigner figurant sur le bulletin de participation rempli par les Participants. Ces données à caractère personnel seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu et la jouissance des dotations, puis supprimées à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la gestion du Jeu, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental (« société affiliée » désigne toute entité juridique qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une Partie, est contrôlée par une Partie, ou est soumise avec une Partie à un contrôle commun, le terme « contrôle » désignant la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou du capital de cette entité juridique).

Afin de garantir la fourniture de services et dans le cadre du Jeu, vos données à caractère personnel seront collectées ou transmises par/à notre prestataire en charge de la conception et la gestion du Jeu aux fins de traitement de votre participation au Jeu. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

Par ailleurs, si vous avez coché la case "J'accepte de recevoir des informations, des invitations à des jeux concours et des offres commerciales de Continental France et de toute entité du groupe Continental", vos données à caractère personnel seront traitées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale et seront conservées pendant une période de trois (3) années à compter du dernier contact avec vous. Au terme de cette période, vos données à caractère personnel seront supprimées par la Société Organisatrice, à condition que cette suppression ne soit pas contraire à toute obligation légale de les conserver. Si cela est nécessaire pour la finalité susmentionnée, ces données à caractère personnel peuvent être communiquées aux sociétés affiliées de la Société Organisatrice conformément aux Règles d'Entreprises Contraignantes du groupe Continental.

Pendant cette durée, vos données à caractère personnel pourront être transmises à nos prestataires aux fins de prospection commerciale. Celui-ci traitera vos données à caractère personnel pour le compte de la Société Organisatrice sur la base d'un accord de traitement de données.

La Société Organisatrice prend les mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données à caractère personnel fournies par les Participants contre toute manipulation, perte, destruction ou contre tout accès par des personnes non-autorisées. Les mesures de sécurité sont continuellement améliorées et adaptées en conformité avec les dernières technologies. Les données fournies qui ne sont pas cryptées peuvent potentiellement être collectées et manipulées par des personnes non autorisées. Pour cette raison, la Société Organisatrice souhaite vous informer que la transmission sécurisée de données par Internet (ex. email) ne peut nullement être garantie.

En vertu du Règlement Général de la Protection des Données (EU RGPD), les Participants bénéficient des droits suivants quant au traitement de leurs données à caractère personnel (Droits d'information des articles 13 et 14 EU RGPD) :

- Droit de retirer son consentement de l'article 7 EU RGPD ;
- Droit d'accès de l'article 15 EU RGPD ;
- Droit de rectification de l'article 16 EU RGPD ;
- Droit de suppression de l'article 17 EU RGPD ;
- Droit de limitation au traitement de l'article 18 EU RGPD ;
- Droit à la portabilité des données de l'article 20 EU RGPD ;
- Droit d'opposition au traitement de l'article 21 EU RGPD.

En cas de question sur ce sujet ou pour exercer ces droits, les Participants peuvent contacter le responsable à la protection des données à l'adresse postale suivante : Continental – Division Commerce - «*Calendrier de l'Avent Continental 2019*» -- BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'attribution d'un lot. Si l'attribution d'un lot à un Gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

Les Participants peuvent également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou toute autre autorité nationale compétente, le cas échéant.

Par ailleurs, les Participants disposent du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste Bloctel, liste d'opposition au démarchage téléphonique.

#### **ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS**

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice à l'adresse postale suivante Continental – Division Commerce - «*Calendrier de l'Avent Continental 2019*» -- BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée (cachet de la poste faisant foi).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible sur le(s) Site(s), c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le(s) Sites et en contrariété avec le présent Règlement.

Tout litige né à l'occasion du Jeu et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

## ANNEXE 1 : Liste des questions

1. Quelle enseigne fait partie du groupe Continental ?
  - BestCar
  - BestTest
  - BestDrive
2. Continental a développé plusieurs technologies permettant de faire face à :
  - La crevaison
  - La consommation
  - Le dégonflage
3. Un pouce est égal à :
  - 2,44 cm ?
  - 2,54 cm ?
  - 2,64 cm ?
4. Quelles sont les 3 dernières nouveautés de la gamme été Continental en pneu tourisme ?
  - ContiTourisme 6, ContiSUV 6, Conti4x4 6
  - SportContact 6, EcoContact 6 et le PremiumContact 6
  - ContiSnow 6, ContiMagic 6, ContiChristmas 6
5. Quelle est l'unité de mesure du diamètre d'accrochage de la jante ?
  - Pouces
  - Centimètres
  - Pieds
6. Comme vous le savez, nous sommes Partenaire Majeur du Tour de France jusqu'en 2022. Quel est le dernier pneu vélo-route lancé par Continental ?
  - Grand Prix Supersonic
  - Grand Prix 4000 S II
  - Grand Prix 5000
7. Dans combien de pays la marque Premium Continental est-elle présente ?
  - 60 ?
  - 70 ?
  - 90 ?
8. Quelle est la valeur qui ne correspond pas à la culture d'entreprise de Continental ?
  - L'esprit d'équipe
  - La confiance
  - L'individualisme
9. Continental partage un partenariat technologique avec les chaussures Adidas. Mais savez-vous quelle partie de la chaussure avons-nous élaboré en collaboration avec eux ?
  - La semelle extérieure
  - Les renforts
  - La languette
10. Vrai ou faux ?

En 2017 et 2018, le pneu hiver Continental WinterContact TS 860 a remporté les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> places sur 14 tests indépendants.

Indice : [www.continental-pneus.fr/pneus/test-hiver](http://www.continental-pneus.fr/pneus/test-hiver)
11. Quelles sont les principales qualités du pneu Continental AllSeasonContact ?
  - Bonne performance de freinage sur les routes sèches et humides
  - Adhérence remarquable sur routes enneigées ou mouillées
  - Economie de carburant grâce au design de la bande de roulement

12. Que signifie l'abréviation EO (en français) et OE (en anglais) ?
- Opérateur d'équipement – Equipment Operator
  - Equipement d'origine – Original Equipment
  - Opérateur électrique – Electrical Operator
13. Depuis cette année, et ce, jusqu'en 2022, quel niveau de sponsoring a Continental durant le Tour de France ?
- Sponsor majeur
  - Sponsor officiel
  - Partenaire majeur
14. Continental est partenaire fondateur de l'Extreme E. Mais, qu'est-ce que l'Extreme E ?
- Courses de voitures sportives électriques sur circuit
  - Courses de SUV électriques sur terrains inconnus, dans des conditions extrêmes
  - Course de véhicules hybrides sur piste
15. Durant combien d'années consécutives la marque Continental a-t-elle été élue Service Clients de l'année ?
- 1 (2019)
  - 2 (2018,2019)
  - 3 (2018,2019,2020)
16. Dans une démarche écologique, nos pneumatiques font partie du circuit du recyclage. Mais que deviennent-ils ?
- Des aires de jeux et piste d'athlétisme ?
  - Des traîneaux ?
  - Des sapins ?
17. Parmi ces équipes du Tour de France 2019, quelles sont celles qui sont sponsorisées par Continental ?
- Movistar
  - Katusha-Alpecin
  - Sunweb
18. D'où vient le logo de Continental, symbole de force, d'agilité et d'endurance, représentant un cheval ?
- C'est le symbole de la région Basse-Saxe, en Allemagne
  - Cela signifie que le Père Noël va bientôt passer
  - C'est l'animal favori du créateur de la marque
19. Quelle est la limite légale du témoin d'usure TWI ?
- 1,9 mm
  - 1,6 mm
  - 1,3 mm
20. Qu'est-ce que le Taraxagum, nouvel axe de développement écologique et durable pour la fabrication de pneumatiques Continental ?
- Un nouveau chewing-gum
  - Une gomme pour effacer les ratures au stylo
  - Du latex issu du pissenlit
21. Où se situe l'indicateur de pression dans les pneus ?
- Sur le tableau de bord
  - Dans la tige de la portière
  - Dans la boîte à gants
22. Pour quels types de véhicules la marque Continental fabrique-t-elle des pneumatiques ?
- Tourisme, agricoles, industriels, poids lourds et deux roues (vélo et moto)
  - Seulement pour les véhicules tourisme et deux roues (vélo et moto)
  - Tourisme, agricoles, industriels, poids lourds et deux roues, sans oublier celui du Père Noël et de ses lutins

23. Vrai ou faux ?

Continental a développé des pneus hiver spécialement dédiés aux SUV et 4x4.

24. Que signifie la « Vision Zéro » comme ambition pour Continental ?

- Zéro Pollution / Zéro Consommation / Zéro Crevaison
- Zéro Décès / Zéro Blessé / Zéro Accident
- Zéro Cadeaux / Zéro Traineaux / Zéro Héros